



# Conditions Générales de Caraïbes Cadeaux

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») sont conclues entre - d'une part la société Caraïbes Cadeaux, auto-entreprise, numéro siret: 514 856 434 00014 (ci-après « Caraïbes Cadeaux »), - d'autre part la ou les personnes physiques ou morales souhaitant utiliser les services de Caraïbes Cadeaux comme Futurs Parents ou comme Donateur.

## Article 1 - Définitions

Dans les présentes, « Carte Caraïbes Cadeaux » désigne la carte appartenant à Caraïbes Cadeaux, qui est remise aux Futurs Parents et qui leur permet de s'identifier auprès des Partenaires Caraïbes Cadeaux ou de Caraïbes Cadeaux et en conséquence d'effectuer des achats auprès des Partenaires Caraïbes Cadeaux en débitant le Compte Parents. Il est expressément convenu que la Carte Caraïbes Cadeaux ne peut en aucun cas permettre le transfert de fonds et qu'elle n'est pas un mode de paiement ; « Compte Parents » désigne le compte ouvert par les Futurs Parents auprès de Caraïbes Cadeaux qui enregistre les Dons effectués au profit des Futurs Parents et qui leur permet d'effectuer des achats de biens ou services auprès des partenaires Caraïbes Cadeaux ; « Donateur » désigne l'invité qui effectue un Don ; « Don » désigne le don effectué par un Donateur en ordonnant le versement d'une somme d'argent libellée en euros qui est inscrite au crédit du Compte Parents ; « Liste Active » désigne une Liste de Cadeaux ayant reçu un montant minimum dont la valeur est indiquée dans la grille tarifaire ; « Liste de Cadeaux » : désigne la liste des cadeaux que les Futurs Parents ont présélectionnés et dont ils aimeraient bénéficier en les achetant à l'aide des Dons ; « Partenaires » désigne les boutiques et marques référencées à la date de l'achat par Caraïbes Cadeaux dans la liste des Partenaires - consultable à tout moment sur le site [www.carai-bescadeaux.com](http://www.carai-bescadeaux.com). La liste des Partenaires peut être modifiée à tout moment par Caraïbes Cadeaux ; « Futurs Parents » a le même sens que dans le Contrat de Liste et, pour un Donateur, désigne les Futurs Parents au bénéfice desquels il effectue un Don.

## Article 2- Objet

Caraïbes Cadeaux propose des services destinés à permettre de créer et de gérer une Liste de Cadeaux à l'occasion d'une Naissance. Les services de Caraïbes Cadeaux reposent sur la création et la gestion d'un Compte Parents qui est crédité de Dons effectués par des Donateurs au profit des Futurs Parents, et qui est débité du prix des achats de biens et services effectués auprès des partenaires Caraïbes Cadeaux, et le cas échéant des frais et commissions mentionnés dans la grille tarifaire. Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») complètent le Contrat de liste de Naissance entre Caraïbes Cadeaux et les Futurs Parents (ci-après le « Contrat de Liste ») et s'appliquent à toutes les transactions effectuées par Caraïbes Cadeaux : notamment l'ouverture et la gestion du Compte Parents, ainsi que l'utilisation du Compte Parents pour les achats auprès des Partenaires. L'utilisation des services de Caraïbes Cadeaux entraîne obligatoirement l'acceptation des Conditions Générales par l'utilisateur du service nonobstant toute réserve ou exigence qui pourrait l'accompagner.

## Article 3 - Dons et Liste de Cadeaux

Les Donateurs peuvent effectuer un Don : - par Internet en suivant la procédure prévue sur le site :

[www.carai-bescadeaux.com](http://www.carai-bescadeaux.com) - par téléphone en appelant le 0590 95 00 99 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h30 (prix d'un appel local) - par courrier en adressant un courrier à Caraïbes Cadeaux, 5 rés. Interland, Arnouville, 97170 PETIT BOURG. Quel que soit le mode retenu pour effectuer le Don, le Donateur devra indiquer son identité et identifier les Futurs Parents. Le Donateur accepte sans réserve aucune que les Dons sont irrévocables et réputés à parts égales pour chaque Futur Parent. Il est expressément convenu par les Futurs Parents que dans l'hypothèse où le Don effectué par un Donateur s'avérerait finalement inexistant, notamment faute de provision du chèque qui aurait été remis, le Don qui aurait pu être inscrit sur le Compte Parents sera annulé avec un effet rétroactif. Le Donateur peut effectuer un Don sans désigner un bien ou service particulier, ou bien il peut choisir de pré-affecter son Don à des biens ou services figurant sur la Liste de Cadeaux des Futurs Parents. Cependant, le choix des biens et services achetés à l'aide des Dons inscrits sur le Compte Parents appartient aux Futurs Parents, qui sont libres d'acheter tout bien et service disponible faisant partie de l'offre de Caraïbes Cadeaux et de ses Partenaires. L'inscription de biens et services sur la Liste de Cadeaux, de même que l'affectation des Dons à ces biens ou services, sont seulement indicatives, et ne lient ni Caraïbes Cadeaux ni les Futurs Parents. Ces biens et services ne sont pas réservés. En outre, Caraïbes Cadeaux ne peut garantir la fixité des prix des biens ou services inscrits sur la Liste de Cadeaux. Les photos de produits sont non contractuelles.

## Article 4 - Consultation des informations sur le Compte Parents

Les Futurs Parents peuvent à tout moment consulter les informations suivantes concernant le Compte Parents, sur le site Internet de Caraïbes Cadeaux ([www.carai-bescadeaux.com](http://www.carai-bescadeaux.com)) au moyen du mot de passe que Caraïbes Cadeaux leur a indiqué et dont ils sont responsables : - les versements faits sur le Compte Parents par les Donateurs, - le montant des achats effectués, - le montant des commandes en cours, - le solde du Compte Parents. Les avis de cadeaux seront adressés aux Futurs Parents par courrier électronique, dès réception d'au moins un cadeau.

## Article 5 - Fonctionnement de la Carte Caraïbes Cadeaux

Pour se voir remettre une Carte Caraïbes Cadeaux, les Futurs Parents doivent remettre à Caraïbes Cadeaux une copie de leur carte d'identité. La Carte Caraïbes Cadeaux remise aux Futurs Parents est strictement personnelle et demeure la propriété exclusive de Caraïbes Cadeaux, les Futurs Parents n'en étant que les dépositaires. La Carte Caraïbes Cadeaux ne peut être ni cédée ni prêtée à un tiers. Elle est valable jusqu'à la clôture du Compte Parents. La Carte Caraïbes Cadeaux est une carte accréditive qui permet aux Futurs Parents de s'identifier auprès des Partenaires avant d'effectuer des achats dans les boutiques des Partenaires. La Carte Caraïbes Cadeaux peut être utilisée conjointement par les Futurs Parents ou individuellement par chacun d'eux, l'autre étant réputé l'accepter. Dans l'hypothèse où les Futurs Parents mandatent un tiers pour effectuer des achats en leur lieu et place dans les boutiques des Partenaires, ce tiers devra être muni d'une procuration en bonne et due forme en plus de la Carte Caraïbes Cadeaux et d'une

pièce d'identité de l'un des Futurs Parents. En cas de perte ou de vol de la Carte Caraïbes Cadeaux, les Futurs Parents doivent en faire la déclaration immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Caraïbes Cadeaux-5 rés. Interland, Arnouville, 97170 PETIT BOURG. Sur demande des Futurs Parents, une nouvelle Carte Caraïbes Cadeaux leur sera fournie. Les Futurs Parents seront redevables à Caraïbes Cadeaux de frais de renouvellement de la Carte Caraïbes Cadeaux à la suite d'une perte ou d'un vol, dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire, et qui seront directement prélevés sur leur Compte Parents. Tous les achats effectués au moyen d'une Carte Caraïbes Cadeaux perdue ou volée seront opposables aux Futurs Parents jusqu'au jour de réception par Caraïbes Cadeaux de la déclaration écrite de perte ou de vol, les achats effectués à l'aide de la Carte Caraïbes Cadeaux étant irréfragablement présumés effectués par les Futurs Parents.

## Article 6 - Achats auprès des Partenaires

### 6.1 Procédure

Pour tout achat auprès des Partenaires Caraïbes Cadeaux, les Futurs Parents s'identifient à l'aide de leur Carte Caraïbes Cadeaux et signent un bon de commande ou passent leur commande en suivant la procédure décrite sur le site Internet de Caraïbes Cadeaux dans les procédures d'achat. Les Partenaires sollicitent une autorisation auprès de Caraïbes Cadeaux pour que cette dernière procède à l'achat du bien ou du service auprès des Partenaires. L'autorisation délivrée par Caraïbes Cadeaux est formalisée par un numéro d'accord qui est reporté sur un document valant bon de commande.

### 6.2 Prix

Les articles achetés auprès des Partenaires sont vendus par les Partenaires aux Futurs Parents au prix public affiché en boutique au jour de l'achat, avant déduction des réductions liées à d'éventuelles soldes ou promotions. Caraïbes Cadeaux est l'intermédiaire mandaté par les Futurs Parents pour effectuer le paiement des achats réalisés chez les Partenaires, avec les Dons reçus des Donateurs. Les Futurs Parents ne pourront bénéficier des réductions liées aux soldes et aux promotions que dans une sélection de Partenaires répertoriées comme telles par Caraïbes Cadeaux qui en fournira la liste à jour aux Futurs Parents sur leur demande ([contact@carai-bescadeaux.com](mailto:contact@carai-bescadeaux.com)). Il est expressément convenu entre les parties que pour les autres Partenaires, les Futurs Parents ne pourront bénéficier d'aucune réduction. Des frais bancaires correspondant à 3,75% TTC du montant de chaque Don seront prélevés par Caraïbes Cadeaux auprès des Donateurs en sus du montant de leur Don.

### 6.3 Modalités de paiement des achats

Les articles sont payés aux Partenaires par Caraïbes Cadeaux par débit immédiat du Compte Parents au moment où le bon de commande signé par les Futurs Parents ou la commande passée par les Futurs Parents reçoit un numéro d'accord de Caraïbes Cadeaux. En dehors des jours et heures d'ouverture du service clients de Caraïbes Cadeaux - qui sont précisés dans les procédures d'achat figurant sur le site internet de Caraïbes Cadeaux - les Partenaires pourront demander aux Futurs Parents un chèque de dépôt de garantie à l'ordre de Caraïbes Cadeaux d'un montant égal à celui de l'achat projeté par les Futurs Parents, qui leur sera restitué dès que Caraïbes Cadeaux aura autorisé l'achat.

## Article 7 - Achats : stipulations communes

Les articles choisis par les Futurs Parents sont répu-

tés appartenir de façon indivise aux Futurs Parents. Le transfert de propriété sur les matériels sera réalisé dès la mise à disposition des biens ou leur installation au fur et à mesure chez les Futurs Parents. Les conditions de livraison (y compris les frais de livraison), d'échange, de service après-vente et les garanties sont celles proposées par le Partenaire Caraïbes Cadeaux où les Futurs Parents effectuent leurs achats. Caraïbes Cadeaux ne prend aucun engagement en ce qui concerne la disponibilité des biens et services référencés par ses Partenaires Caraïbes Cadeaux. Il est notamment convenu par les Futurs Parents que l'inscription d'un bien ou d'un service dans leur Liste de Cadeaux n'entraîne aucun engagement de Caraïbes Cadeaux concernant leur disponibilité.

#### Article 8 - Solidarité

Les Futurs Parents sont tenus solidairement vis-à-vis de Caraïbes Cadeaux des obligations à leur charge prévues par les Conditions Générales et le Contrat de Liste.

#### Article 9 - Données à caractère personnel

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée), les données à caractère personnel relatives aux Titulaires de liste (les Futurs Parents) et à tout utilisateur du service Caraïbes Cadeaux notamment accessible à l'adresse [www.caraibescadeaux.com](http://www.caraibescadeaux.com), sont destinées à Caraïbes Cadeaux et pourront faire l'objet d'un traitement automatisé et d'une transmission à des tiers avec l'accord préalable de l'utilisateur. Les données à caractère personnel concernant les Futurs Parents seront utilisées pour la gestion de leur Compte Titulaires de liste ouvert auprès de Caraïbes Cadeaux, l'établissement des statistiques commerciales, le ciblage des bandeaux publicitaires ou l'optimisation de l'accès à l'ensemble des Services soumis à l'inscription, la réception par courrier papier, électronique ou sur mobile, des informations et offres commerciales concernant des produits ou services analogues présents et futurs fournis par Caraïbes Cadeaux et, si les utilisateurs y ont consentis dans les Contrats de Liste ou sur tout autre support, pour l'envoi d'offres des partenaires commerciaux de Caraïbes Cadeaux, ainsi que pour répondre à toute obligation légale. Les destinataires, locataires ou cessionnaires de ces données sont les services de Caraïbes Cadeaux, ses Partenaires commerciaux et les Donateurs. Par ailleurs, les données à caractère personnel concernant les Donateurs seront utilisées pour l'enregistrement de leurs Dons, la gestion des Comptes Parents et l'information des Titulaires de liste. Chaque Donateur accepte que ses coordonnées soient transmises aux Titulaires de liste et que le montant du Don effectué à leur bénéfice et les biens ou services auxquels ce Don a été pré-affecté leur soient indiqués. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les Titulaires de liste et tout utilisateur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données à caractère personnel les concernant auprès de Caraïbes Cadeaux ainsi que d'un droit d'opposition à la réception de ces messages. Pour exercer ces droits, il suffit de le notifier par lettre simple adressée à Caraïbes Cadeaux en justifiant de son identité, à Caraïbes Cadeaux, 5 rés Interland, ZA Arnouville, 97170 PETIT BOURG, de nous appeler au 0590 95 00 99 (prix d'un appel local), ou d'envoyer un mail à [contact@caraibescadeaux.com](mailto:contact@caraibescadeaux.com). Si malgré votre opposition vous continuez à recevoir des offres promotionnelles, veuillez nous contacter.

#### Article 10 - Utilisation conforme des services Caraïbes Cadeaux

Chaque utilisateur du service Caraïbes Cadeaux s'engage à ne pas utiliser le service de Caraïbes Cadeaux à des fins commerciales et à ne pas en détourner l'objet. Il s'engage en outre à respecter scrupuleusement la réglementation applicable du pays dans lequel il accède aux services et la réglementation française.

En tout état de cause les utilisateurs ne devront pas porter atteinte aux bonnes mœurs.

#### Article 11 - Convention de preuve

Tous les enregistrements résultant des échanges entre Caraïbes Cadeaux et les Futurs Parents ou les Donateurs, qu'ils soient vocaux, électroniques ou numériques (Internet, e-mail, commande téléphonique etc..) constitueront des preuves recevables et opposables entre les parties. A ce titre, il est convenu que la procédure de double clic en ligne pour l'acceptation des Conditions Générales ou dans le cadre des procédures d'achat est une convention de preuve opposable aux Futurs Parents et aux Donateurs.

#### Article 12 - Responsabilité

Conformément au droit commun français, Caraïbes Cadeaux répondra vis-à-vis des Futurs Parents de toute faute prouvée qui leur aura causé un dommage ou préjudice à l'occasion de l'exécution de ses propres obligations contractuelles. Toutefois, Caraïbes Cadeaux ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects tels que ceux notamment mentionnés ci-après, et ce quelle qu'en soit la cause : toute perte économique telle qu'un manque à gagner, une perte d'activité, de clients ou d'économie prévues, des frais de résiliation ou d'annulation, de trouble à l'image, de bénéfices et/ou profits espérés et/ou de chances. Caraïbes Cadeaux ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture de stock, d'indisponibilité de biens ou services ou en cas de force majeure. Caraïbes Cadeaux ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des biens ou services acquis par les Futurs Parents. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des Partenaires. Caraïbes Cadeaux ne peut en aucun cas voir sa responsabilité recherchée du fait de la faute d'un Partenaire ou de l'un des biens ou services fournis par l'un des Partenaires dans l'hypothèse où Caraïbes Cadeaux n'a qu'une fonction d'intermédiation. En tout état de cause, en cas de mise en cause de la responsabilité de Caraïbes Cadeaux au titre des services fournis par Caraïbes Cadeaux, les parties conviennent que l'indemnité mise à la charge de Caraïbes Cadeaux devra être limitée à un montant égal à 10% de la somme la plus importante qui a figuré sur le Compte Parents. En outre, les parties ont conscience que les aléas techniques propres au réseau Internet ne permettent pas à Caraïbes Cadeaux de garantir le fonctionnement ininterrompu du site de Caraïbes Cadeaux et des services associés. Caraïbes Cadeaux ne sera donc pas tenu pour responsable des indisponibilités ou dysfonctionnements du service en ligne de Caraïbes Cadeaux, notamment en cas de panne, maintenance ou mise à jour. De la même façon, Caraïbes Cadeaux ne peut garantir l'utilisation du service en ligne sur tous les navigateurs, sur tous les équipements informatiques et configurations logicielles.

#### Article 13 - Force Majeure

Aucune des parties ne sera tenue responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution d'une obligation au titre des Conditions Générales ou du Contrat de Liste qui serait due à la survenance d'un des cas de force majeure tel que reconnu habituellement par la jurisprudence et les tribunaux français, ou à une cause extérieure, ou encore un cas fortuit tels que notamment : grèves totales ou partielles, intèrnes ou externes à Caraïbes Cadeaux, conflits sociaux, intempéries, épidémies, dégâts des eaux, incendies, catastrophes naturelles, tremblements de terre, explosions, intervention des autorités civiles ou militaires, restrictions gouvernementales ou légales, interruption des réseaux électriques ou de télécommunications. Dans un tel cas, les obligations nées au titre des Conditions Générales et du Contrat de Liste seront suspendues, sauf garantie expressé-

ment convenue entre les parties. Si un cas de force majeure, cas fortuit ou cause extérieure se poursuit pendant plus de trois mois consécutifs, les parties prendront de concert la décision de poursuivre ou non le présent contrat. Dans l'hypothèse où les parties n'arriveraient pas à s'accorder sur la question de la poursuite du contrat, la partie la plus diligente saisira le Juge qui statuera sur le sort du contrat pour l'avenir.

#### Article 14 - Cession des droits

Sans qu'il soit besoin de respecter le formalisme des articles 1689 et suivants du Code Civil, les Futurs Parents seront tenus à l'ensemble de leurs obligations vis-à-vis du cessionnaire des droits de Caraïbes Cadeaux, ce qu'ils reconnaissent et acceptent formellement et définitivement. Dès lors, les Futurs Parents s'engagent à poursuivre, dès réception de la lettre susvisée, l'intégralité des relations contractuelles qui les lient à Caraïbes Cadeaux ou la personne qui, de par la cession, agira aux lieux et place de Caraïbes Cadeaux. De leur côté, les Futurs Parents ne pourront, sous quelque forme que ce soit, céder un droit né du contrat existant entre les parties sans le consentement écrit préalable de Caraïbes Cadeaux.

#### Article 15 - Indépendance des clauses

Au cas où tout ou partie d'une clause des Conditions Générales ou du Contrat de Liste serait jugée nulle et de nul effet, inopposable ou caduque, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera aucun effet sur les autres clauses qui sont indépendantes les unes des autres. Les parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées par une clause reflétant leur intention véritable. La renonciation temporaire ou continue du fait de Caraïbes Cadeaux à exercer l'un quelconque de ses droits nés des présentes ne pourra constituer une renonciation ou un consentement à tout autre manquement des Futurs Parents.

#### Article 16 - Droit applicable

Les Conditions Générales et le Contrat de Liste, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français.

#### Article 17 - Règlement des litiges

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des Conditions Générales ou du Contrat de Liste, sauf question concernant le paiement du prix dû par les Futurs Parents, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si une telle solution amiable ne peut être trouvée, le différend sera de la compétence exclusive des juridictions de Pointe à Pitre nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie, référé ou requête. En cas de contradiction entre les conditions générales et le contrat de liste, les conditions générales prévalent sur le contrat de liste.

#### Grille tarifaire Caraïbes Cadeaux valable jusqu'au 31.12.2010 (montants TTC)

Frais d'expédition des chèques-cadeaux débités sur le Compte Parents (par tranche maximum de 1 500 €).	5€
Frais de fonctionnement pour le remboursement de chaque Donateur à la demande des Futurs Parents en cas d'annulation de liste.	50€
Frais en cas de demande de renouvellement de la carte Caraïbes Cadeaux suite à perte ou vol.	7€
Somme forfaitaire annuelle correspondant aux frais de gestion au-delà du premier anniversaire de la date de Naissance du Compte Parents.	50€
Frais d'expédition de la Carte Caraïbes Cadeaux	3€
Somme forfaitaire correspondant aux frais de clôture du Compte Parents et d'émission des chèques-cadeaux.	30€
Frais de gestion pour les achats de biens et services faits auprès de boutiques non Partenaires.	15% du montant TTC
Frais de gestion pour le reversement des dons en cas d'annulation de Naissance.	15% du montant TTC